

Séance extraordinaire du 5 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19h00, le 5 juillet 2016, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble:

Messieurs Marc Aubertin, conseiller au district 1
 Daniel Petitjean, conseiller au district 3
 Richard Fredette, conseiller au district 4
Mesdames Louise Despard, conseillère au district 2
 Claudette Limoges, conseillère au district 5

Monsieur le conseiller Frédérick Pigeon avait justifié son absence.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Contrat - Révision du plan d'urbanisme et révision et refonte des règlements d'urbanisme
3. Contrat - Aménagement des rives du déversoir du Lac Lachance
4. Période de questions
5. Levée de séance

256-07-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite à la constatation du quorum, il est proposé par madame la conseillère Claudette Limoges et résolu d'ouvrir la séance et d'accepter l'ordre du jour tel que présenté à l'avis de convocation.

257-07-2016

CONTRAT - RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET RÉVISION ET REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Considérant que suite à un appel d'offres par invitation pour la fourniture de services professionnels d'urbanisme pour la révision du plan d'urbanisme et la révision et la refonte des règlements d'urbanisme, une évaluation selon une grille de pondération a été effectuée et les offres de prix suivantes ont été considérées :

Séance extraordinaire du 5 juillet 2016

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Prix total (avant taxes)</i>
Urba +	68	non applicable	non découvert
L'Atelier urbain	84	34.53	38 810 \$
Apur	86	43.87	31 000 \$

Considérant la recommandation du directeur de l'urbanisme, monsieur Mario Morin, suite à l'analyse de conformité;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de services professionnels d'urbanisme pour la révision du plan d'urbanisme et la révision et la refonte des règlements d'urbanisme au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Apur, au prix de 31 000, \$, taxes en sus.

Le devis, la soumission et la résolution d'octroi constituent le contrat.

258-07-2016

CONTRAT - AMÉNAGEMENT DES RIVES DU DÉVERSOIR DU LAC LACHANCE

Considérant que lors d'un appel de propositions par invitation pour l'aménagement et le reboisement du déversoir en enrochement du Lac Lachance, le soumissionnaire suivant a déposé une offre, à l'ouverture, le 23 juin 2016 :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Montant total (taxes incluses)</i>
Le jardin de vos rêves	24 999,57 \$

Considérant la recommandation de la directrice de l'environnement et de l'hygiène du milieu, madame Julie Maurice, suite à l'analyse de conformité;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour l'aménagement et le reboisement du déversoir en enrochement du lac Lachance au seul soumissionnaire conforme, soit à Le jardin de vos rêves, au prix de 24 999,57 \$, taxes incluses.

Le devis, la soumission et la résolution d'octroi constituent le contrat.

Séance extraordinaire du 5 juillet 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période des questions.

Aucune question n'est posée.

259-07-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 15.

André Dutremble
Maire

Diane Desjardins
Directrice générale